

COMMUNE d'AIRE SUR LA LYS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 10 JUILLET 2020

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE SUR LA LYS
EN DATE DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le **VENDREDI 10 JUILLET 2020** à 20H00, le conseil municipal d'Aire-sur-la Lys s'est réuni à huis clos en la salle de l'Amitié sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 3 juillet 2020.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes BAUDEQUIN Odile, WOZNY Florence, MM. BOULET Michel, HERMANT Alexandre, OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David - Maires-Adjoints, Mmes ALLAN Patricia, ALLOUCHERIE Françoise, BLONDEL Suzette, BOULIER Amélie, DEGRACE Marie-Josée, SUBTIL Vanessa, MM. AZELART Laurent, BOULET Guillaume, CATTEZ François, COMBE Jacques, FACON Jean Noël, HERNOUT Serge, HOUSSIN Romuald, MM. DUBUISSON Frédéric, RYS Didier, Mme CROWYN Véronique.

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Nathalie ROUX a donné procuration à M. Jean-Claude DISSAUX,
Mme Marie-Christine DECRIEM a donné procuration à Mme Françoise ALLOUCHERIE,
Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme Florence WOZNY,
M. François LERMYTTE a donné procuration à M. Gérard OBOEUF,
Mme Christine CATTY a donné procuration à Mme Odile BAUDEQUIN,
Mme Stéphanie CHRETIEN a donné procuration à M. Frédéric DUBUISSON.

Secrétaire de séance : M. Gérard OBOEUF

Fin de la séance : 21h00

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20200716-2020-07-12-DE
Date de télétransmission : 16/07/2020
Date de réception préfecture : 16/07/2020
Page 1 sur 2

OBJET : PROGRAMME DE RENOVATION DES FAÇADES ET MISE EN ACCESSIBILITE DES COMMERCES - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°23 A LA CONVENTION-MARCHE AVEC SOLIHA.

2020-07-N° 12

La Ville d'AIRE-SUR-LA-LYS a engagé fin 1991 une opération "Ravalement des façades" sur les immeubles compris dans le périmètre des zones 1 et 2 de la Z.P.P.A.U.P., visant à encourager les propriétaires à effectuer le ravalement de leurs façades.

Le champ d'action de l'opération, a été étendu à la mise en accessibilité des commerces de 5^e catégorie en 2013 et en 2019 aux pans de toitures donnant sur la Grand Place d'Aire-sur-la-Lys.

CONSIDERANT QU'il est nécessaire de poursuivre cette opération ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Mme Odile BAUDEQUIN, Maire-adjointe,

Et après avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DE :

ARTICLE 1er - ACCEPTER la passation de l'avenant N° 23 à la convention-marché, pour la poursuite de l'animation de l'opération susvisée en 2020 avec l'Union territoriale SOLiHA des Hauts de France;

ARTICLE 2 - AUTORISER M. le Maire à signer l'avenant n°23 et tous les actes afférents et à effectuer toutes démarches nécessaires pour la bonne exécution du partenariat ;

ARTICLE 3 - AUTORISER la rémunération de l'Unité territoriale SOLIHA des Hauts de France pour un montant de 17 000 € hors taxes soit **20 400 € toutes taxes comprises** (vingt mille quatre cents euros toutes taxes comprises), dont TVA de 3 400 € qui sera versée dans les conditions ci-après :

	TOTAL HT	TVA 20,0%	TOTAL TTC
1 ^{er} semestre 2020 - Au 30 juillet 2020	8 500.00 €	1 700.00 €	10 200,00 €
2 ^e semestre 2020 - Au 31 décembre 2020	8 500.00 €	1 700.00 €	10 200,00 €

ETANT PRECISE QUE les crédits nécessaires ont été inscrits au BP 2020.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX**



Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20200716-2020-07-12-DE
Date de télétransmission : 16/07/2020
Date de réception en préfecture : 16/07/2020